



DEL 24-003

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 22 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 janvier 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L’an deux mille vingt quatre

Le six février à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Nadine JOLU, première adjointe, en l’absence de Madame Damienne FLEURY, Maire, indisponible pour raisons de santé.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Sylvie LAUTRU, Alain GUICHET, Stéphane DALIVOUST, Angélique PLANCHETTE, Sylvain BACHELEY, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Denis MINIER, Delphine FOUQUET, Maryse BAYBAY, Fanny PIRA

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER), Louis MASSARD (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 LOCAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Madame le Maire, Fanny PIRA.

Vu le débat d’orientation budgétaire en date du 19 décembre 2023,

A la suite du débat d’orientation budgétaire organisé lors du conseil municipal du 19 décembre dernier, il est proposé au conseil municipal d’adopter le BP 2024 des locaux commerciaux sur la base des éléments décrits ci-après.

La proposition de BP 2024 tient compte de la perte de recettes liées à la cession de la case commerciale A, mais également de la réduction des charges de fonctionnement de l’équipement, dorénavant partagées avec le BISTROZ.

Il convient de préciser que la perte de recettes est quasiment comblée par la réduction des dépenses.

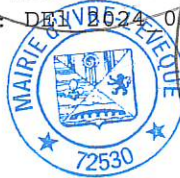
Par ailleurs, la réintégration des recettes de la cession de la case commerciale A au BISTROZ (229 000 euros) au budget des locaux commerciaux sera réalisée lors du Budget Supplémentaire 2024, après l’affectation du résultat 2023.

Il sera alors envisagé de rembourser une partie de l’emprunt contracté pour la construction des locaux commerciaux, au moins à la hauteur de la quote-part que représente la case commerciale A.

A titre d’information, le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 187 738,10 euros (emprunt contracté en février 2018 – taux : 1,45 %).

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont estimées à 95 190,46 euros.

En dépenses, les principaux postes sont les suivants :



DEL 24-003

- Charges locatives et de copropriété : 20 000 €
- Entretien courant du bâtiment : 11 803,35 euros
- Taxe foncière : 10 000 euros.

En recettes, les loyers représenteraient 26 347,40 euros et la participation de la commune à 68 843,06 euros (équilibre du budget).

Les dépenses et recettes d'investissement représentent 49 674,78 euros, correspondant en recettes au virement de la section de fonctionnement (49 674,78 euros) permettant, en dépenses de rembourser l'emprunt (16 674,78 euros) et d'envisager d'éventuels travaux (30 000 euros).

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
N° Compte	Libellé	Dépenses	N° Compte	Libellé	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	49 674,78 €	74741	Commune	68 843,06 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		752	Loyers	26 347,40 €
022	Dépenses imprévues	- €	7588	Autres produits divers de gestion courante	
60611	Eau et assainissement	150,00 €			
60612	Energie et électricité	500,00 €			
60628	Autres fournitures non stockées	250,00 €			
60632	Fournitures de petit équipement	250,00 €			
614	Charges locatives et de copropriété	20 000,00 €			
615221	Entretien et réparation bâtiment	11 808,35 €			
63512	Taxes foncières	10 000,00 €			
6558	Autres contributions CENOVIA Taxe d'aménagement	- €			
65888	Autres	10,00 €			
6615	Ligne de trésorerie	- €			
66111	Intérêts des emprunts	2 651,14 €			
661121	Montant des ICNE de l'exercice	886,77 €			
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 990,58 €			
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt				
6811	Amortissement	- €			
Total dépenses de fonctionnement		95 190,46 €	Total recettes de fonctionnement		95 190,46 €

DEL 24-003

Dépenses d'investissement (Montant HT)					Recettes d'investissement				
N° Compte	Libellé	Dépenses nouvelles	RAR	Total dépenses	N° Compte	Libellé	Recettes Nouvelles	RAR	Total recettes
205	Droits et licences			- €	1641	Emprunt	0		- €
1641	Remboursement d'emprunt	19 674,78 €		19 674,78 €	021	Virement de la section de fonctionnement	49 674,78 €		49 674,78 €
166	Refinancement de dette			- €		Subvention Etat (DETR)	0,00 €		0,00 €
2313	Constructions	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	1321	Subvention Région	0,00 €		0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €	1322	Amortissement	0,00 €		0,00 €
				- €	2115	Terrains bâtis			0,00 €
				- €					
				- €					0,00 €
Total dépenses d'investissement		49 674,78 €	- €	49 674,78 €	Total recettes d'investissement		49 674,78 €	0,00 €	49 674,78 €

Le budget détaillé ainsi que le diaporama de synthèse figurent en annexes à la présente note de synthèse.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024 des locaux commerciaux.

VOTE : Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 13 février 2024.

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire
 Damienne FLEURY

